

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 23 MAI 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 2

Date de convocation : 17 mai 2024

Date d'affichage : 17 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – POIROT Marie – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénéaïck (donne procuration à RETORNAZ André)

Étaient absents : FALCOZ Corine - CLAPPIER Pascal

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-05-061

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- vente d'un appartement de 103.20 m², un garage, une cave et un casier à ski situé sur un terrain cadastré D 1571, D 1572, D 15752, D 1589, D 1614, D 1616, D 1617, D 1618 et D 1619, d'une superficie de 1 840 m²,
- vente d'un appartement de type 3 de 50.05 m² dans une résidence située lieu-dit Les Routes, sur un terrain cadastré K 1634, K1636, K 12638, K 2129, K 2131, K 2133, d'une superficie de 10 167 m²,
- vente d'un appartement de 52.85 m² et d'un parking simple dans une résidence située lieu-dit Les Route et les Clots, sur un terrain cadastré K 1089, K 1090, K 1095, K 1100, K 1101, K 1102, K 1469, K 1470, K 1610, K 1612, K 1614, K 1616, K 1618, K 1620, K 1810, d'une superficie de 15 381 m²,
- vente d'un appartement 27.22 m², une cave et une place de stationnement extérieure dans une résidence située lieu-dit Les Charbonnières, sur un terrain cadastré C 3446, d'une superficie de 10 928 m².

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 28/05/2024

Publication : 28/05/2024

Valloire, le 28/05/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

